



# Lous GAFIANS

*Le journal de la section de Montpellier*

## SPÉCIAL CSAL



**SNAD-CGT**

Centre de Viticulture , 12 avenue des amandiers, 34420 Villeneuve les Béziers  
tel : 06 27 86 26 20, mail : [snadcgt-34@douane.finances.gouv.fr](mailto:snadcgt-34@douane.finances.gouv.fr)

Page 3 : Compte-rendu CSAL

Page 4 et 5 : Suite du compte-rendu



Le SNAD CGT  
vous souhaite  
de très bonnes fêtes  
de fin d'année  
et vous donne rendez-vous  
en 2025,  
pour porter vos revendications.

Vous trouverez [ici](#) la déclaration liminaire lue à l'ouverture du CSAL...

Le CSA de la DI OCCITANIE s'est réuni le 6 décembre 2024 dans le cadre d'une reconvoction suite au Boycott du 28 novembre.

Les élus SNAD CGT ont porté la voix des services et des collègues sur les points à l'ordre du jour:

## II – Restitution des chantiers de la surveillance

Que de temps perdu ! Tant qu'on discute, rien n'avance !

Le SNAD CGT avait, dans le cadre des groupes de travail sur la surveillance en 2022 et 2023, fait de nombreuses propositions sur :

- ⇒ le rôle du chef d'équipe et sa reconnaissance
- ⇒ la cohésion dans les services surveillance
- ⇒ la formation
- ⇒ Les outils et nouveaux moyens de contrôle

Tout ce travail effectué nationalement balayé est remis en cause dans une parodie de « dialogue social » en s'adressant directement aux collègues, sur un panel de volontaires.

Était-ce bien utile ? Les solutions avancées sont-elles réellement différentes ?

**Les problèmes restent les mêmes.**

L'analyse approfondie des questionnaires est en cours :

**Néanmoins se font jour des points de consensus :**

- ⇒ la nécessité de la présence accrue de l'encadrement sur le terrain
- ⇒ l'importance du rôle de chef d'équipe, sa valorisation, mieux l'intégrer dans la prise de décision de la brigade
- ⇒ la coordination entre les unités perfectibles
- ⇒ le rôle du CODT apprécié
- ⇒ la nécessité de simplifier les procédures et leur dématérialisation
- ⇒ la sécurité des locaux insuffisante

## Et des points d'achoppement

- ⇒ opérations spécialisées (brigades pivots), DOD, LS, VD.
- ⇒ création d'unités spécialisées sur ces opérations
- ⇒ le matériel

Le SNAD CGT dénonce le manque de moyen et de personnel, les outils qui se succèdent (LAPR, GARANCE NG...) sans aboutir réellement, la reconnaissance de l'engagement professionnel toujours absente, les promotions bloquées.

L'administration parle de brigades PIVOT sans déterminer leur lieux d'implantation, quels locaux, avec du personnel en plus ? qu'elle formation pour répondre aux opérations « sensibles » (DOD, LS etc ...)

Le SNAD CGT regrette que l'application Transaction soit déployée sans véritable formation entraînant la découverte du fonctionnement devant les infracteurs.

Le DI annonce qu'un bilan de l'application transaction sera fait par les 3 DR.

## III – Point d'actualité sur le SMBI

Le personnel (chauffeur et lecteur image) sera classé en catégorie B avec un suivi médical adapté.

Le SMBI sera doté d'un radiamètre dans la cabine.

Le personnel sauf Marshall sera équipé de dosimétrie active et passive

Le SNAD CGT est favorable au développement d'outils de contrôle non intrusif et défend cette revendication depuis longtemps.

Le SMBI ne répond pas aux exigences du contrôle portuaire, son pouvoir de pénétration, trop faible, ne permettra que de lutter contre le rip off.

Pour se faire, l'utilisation doit se faire au plus proche du débarquement du bateau.

Donc, les services devront être organisés avec toutes les incertitudes des horaires des navires.

Le SNAD CGT exige donc la production d'une étude d'impact sur le régime horaire de la brigade de surveillance extérieure de Sète.

Nous avons également demandé qu'une formation de lecture d'image soit organisée, en effet, cela ne se décrète pas.

Le SNAD CGT s'étonne également de l'absence de mention aux Conseillers en Radioprotection (CRP), alors que la charge de travail va augmenter sur l'interrégion suite au déploiement de cet outil.

Même si le président du CSA nous indique que le risque même en cas d'exposition est minime, le SNAD CGT demande également que soient formés aux effets de l'exposition aux rayons de l'ensemble des agents ayant à côtoyer le SMBI.

Il existe notamment des contre-indications pour les femmes enceintes et allaitantes.

Les personnels travaillant sur le port doivent également être a minima informés.

Suite à interpellation du SNAD CGT, la DG a enfin écrit et transmis le 7/11/24 le régime indemnitaire qui sera donc composé d'une ACF et d'une NBI.

## Catégorie C :

⇒ ACF opérateur système – CAMARI : 136,49 € bruts par mois

⇒ NBI de 10 points : 49,22€ brut mensuels.

## Catégorie B :

⇒ ACF opérateur système – CAMARI : 164,79 € bruts par mois

⇒ NBI de 10 points : 49,22€ bruts mensuels.

## Catégorie A (inspecteur) :

⇒ ACF opérateur système – CAMARI : 190,62 € bruts par mois

⇒ NBI de 10 points : 49,22€ bruts mensuels

**Le SNAD CGT dénonce les différences du montant d'ACF par catégorie.**

Attention, ces indemnités ne seront versées que si les agents exercent cette qualification, elle ne sera pas versée uniquement suite à la formation.

## IV – Point d'actualité EES

Grande incertitude sur les conditions de développement, mais que les formations continuent. 66 % des SURV sont déjà formés sur la DI .

Les états peuvent et de mettre en œuvre une approche souple, en expérimentant le système sur certains postes de contrôle, sur certains points de passage frontaliers (PPF) et à certains créneaux horaires.

Cette expérimentation se ferait sans obligation de collecte systématique des données biométriques et possibilité de revenir au système actuel en cas de difficultés techniques.

Le but étant de pouvoir tester le dispositif tout en assurant la bonne réalisation des contrôles à la frontière et la maîtrise des temps d'attente.

Des travaux à l'aéroport de Nîmes sont prévus en espérant qu'ils résolvent les problèmes de reflets pour la prise de photos.

Inquiétude du SNAD CGT sur les problèmes de relevé d'empreintes qui fonctionnent mal.

## V – Bilan du plan OAF

L'observatoire des oppositions à fonction a été lancé sur une période de 3 ans. La période se finissant, un bilan a été présenté en CSA.

Le SNAD CGT demande que la protection fonctionnelle soit systématiquement engagée.

L'administration ne peut porter plainte qu'en cas de dégradation de matériel ou agent blessé, mais le Directeur s'engage à déposer plainte chaque fois que cela est possible et rappelle que les agents doivent porter plainte également.

Le SNAD CGT demande que module OAF soit mis en place pour les formations.

Nous avons également rappelé que les formations TPCI doivent se tenir, et qu'il est impératif de trouver un lieu permettant la reprises des formations sur la DR de Montpellier.

Plusieurs pistes sont en cours d'étude, mais cela doit aboutir dans les meilleurs délais !

Le SNAD CGT rappelle les fondamentaux :

⇒ la fourniture de moyens pour la formation, notamment des stops sticks d'entraînement. La DI s'engage à fournir ce matériel.

⇒ Suite aux opérations il est impératif d'organiser des débriefings, notamment lors des opérations avec d'autres services.

Le SNAD CGT réitère sa demande de transmission des comptes rendus des ORS et la transmission des fiches incidents les plus graves aux Formations Spécialisées. Le DI n'est pas favorable à la multiplication des débats sur le sujet.

Le DI indique avoir eu un RDV hier avec directeur technique de Vinci pour le problème de fourniture des clefs et badge autoroute !

## VI – Point sur l'immobilier

Des crédits vont être demandés à la préfecture pour les travaux visant à l'optimisation énergétique.

Chaque nouvelle installation d'un service de l'état doit être labellisée par la CRIP.

La DG est à la manœuvre pour la sécurisation des locaux douaniers.

**Nîmes** : toutes les réparations ont été faites sauf les poutres et la porte car il faut faire des travaux de maçonnerie au préalable. La DI est en attente du rapport bureau d'études techniques pour Nîmes.

Maîtrise d'ouvrage mandatée par le SIEP BIMO

La sécurisation du site sera regroupée dans une maîtrise d'ouvrage plus générale avant la poursuite des travaux. Les limites budgétaires sont atteintes

**Le SNAD CGT demande une réelle sécurisation des locaux.**

**Sète Bureau** : Pas de déménagement.

**Le SNAD CGT demande que soit procédé à des travaux de « rafraîchissement » a minima et qu'une douche soit installée .**

**Bagnols sur Cèze** : Restitution locaux du rez de chaussée

D'après le DI le **vestiaire de la BSE Sète serait réalisé assez rapidement**, il n'en est pas de même des travaux d'agrandissement de la BSI de Montpellier.

Les Référents sécurité de la DGPN préconisent une sécurisation des locaux en fonction des stupéfiants.

## Questions diverses posées par les élus SNAD CGT :

⇒ Circulaire du 1<sup>er</sup> ministre instaurant un seul contrôle annuel dans les exploitations agricoles.

Le SNAD CGT est inquiet sur l'application de cette circulaire qui remet en cause les contrôles viti en les soumettant à l'approbation du préfet. Le DI nous indique n'avoir encore pas eu de directive de la Direction Générale.

⇒ Le SNAD CGT demande que soit transmis le bilan des heures écrites afin de connaître le volume de travail gratuit effectué. Le DI s'engage à fournir ce chiffre.

⇒ La multiplication des applicatifs mis en production n'a pas donné lieu à une réelle prise en compte de la charge de travail. Nous demandons que la promesse de l'ancienne directrice générale soit appliquée et qu'une étude de la charge réelle de travail soit diligentée.

⇒ Suite à notre interpellation sur le Chantier Douane 2030 le Di nous indique qu'aucune instruction ne lui est encore parvenu, et que celles-ci sont annoncées au printemps 2025.

⇒ Demande de FP CHORUS.

Vos élus SNAD CGT de Montpellier à votre écoute :

Frédérique TUFFERY et Sandrine BOUILLOT